



Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Moulin de la Croûte - Rue Léon Versepuy
63200 RIOM
Tél. : 04 73 63 18 27 - Fax : 04 73 64 04 73
E-mail : cren-auvergne@espaces-naturels.fr

www.cen-auvergne.fr

Assemblée générale 2008 Rapport moral du Président

Je concentrerai mon rapport moral sur trois ensembles d'évènements qui ont marqué la vie du CEPA en 2008 : le premier concerne le réseau de sites, le second, la participation du CEPA à l'accompagnement des politiques publiques. Vous constaterez que tous les deux sont bien complémentaires dans notre souci de préserver les milieux naturels et la biodiversité qu'ils hébergent. Le 3^{ème} point de mon rapport abordera l'organisation du Conservatoire qui a subi un important lifting au cours de l'année 2008.

Axe 1 : Créer, développer et gérer notre réseau de sites : depuis le 1^{er} Janvier 2009 le CEPA gère 184 sites couvrant 1544 ha sur toute l'Auvergne. L'année 2008 aura marquée la fin d'une époque qui a débuté avec la création des Conservatoires et qui s'est éteinte progressivement au cours de ces dernières années : je veux parler de la possibilité pour des associations comme la nôtre de disposer de crédits publics (Etat ou collectivités territoriales) pour acheter des terrains à préserver. En effet, pour la 1^{ère} fois, aucun achat n'aura marqué l'année 2008. Et pourtant, pour préserver sur le long terme il faut pouvoir maîtriser le foncier.

Sur ses sites le Conservatoire dispose en effet d'un droit réel via la maîtrise foncière (propriété ou bail emphytéotique) ou d'une délégation totale ou partielle d'usage sur le site. Il peut donc assurer toute sa responsabilité de gestionnaire principal, même s'il délègue la mise en œuvre des actions (agriculteurs, sous-traitance).

La politique ENS des départements est une excellente chose, mais hélas, elle ne suffit pas et nous espérons qu'elle ne sera pas remise en cause au cours des diverses élections.

Le Conservatoire va donc devoir se tourner vers d'autres partenaires potentiels que sont les entreprises. Face à la perte continue de biodiversité auquel le monde doit faire face et l'Auvergne aussi, tous les partenaires doivent être mobilisés. Et les entreprises doivent pouvoir jouer leur rôle d'éco responsable. En 2008, certaines comme MSD Chibret à Riom ont commencé à s'y investir. Il nous faut donc poursuivre dans cette voie.

En effet, notre réseau de sites remarquables a une double justification comme nous le verrons en fin de séance, à propos de la trame verte et bleue. Double justification par les faits suivants :

- 1) il permet de préserver ce que l'on appelle les zones nodales ou les cœurs de biodiversité ;
- 2) ces zones, doivent permettre à la biodiversité de se propager si on les relie par des corridors biologiques adéquat. Cela constitue d'ailleurs l'un des objectifs de l'avenant à la convention signé en 2008 avec le parc des Volcans et que nous souhaitons signer avec le parc Livradois Forez. Il s'agira de

s'appuyer sur notre réseau de sites pour mettre en place la trame verte et bleue entre les 2 parcs.

Toutefois, ne soyons pas pessimistes, le plan « Biodiversité » du Conseil régional est en piste, nous espérons qu'il débouchera de façon positive pour le réseau de sites préservés par le Conservatoire.

Autre sujet d'espérance: 2008 a vu la signature du renouvellement du contrat Loire Nature associant le CEPA, le CSA et la LPO dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, signé conjointement par le Conseil Régional, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Conseils généraux de Haute Loire, du Puy de Dôme et de l'Allier. Les actions sur le val d'Allier et la Loire entreprises par le CEPA depuis 1994 (délégées dans l'Allier au CSA) vont donc se poursuivre de 2008 à 2013 (6 ans) sur huit zones d'intervention sur la rivière Allier et trois sur la Loire. Ce contrat va permettre de consolider les actions de connaissance et de préservation mis en œuvre depuis 15 ans par le CEPA et le CSA tout en élargissant les secteurs d'intervention de l'Allier et de la Loire à certains affluents : Alagnon, Dore, Basse Sioule...

Axe 2 : Accompagnement des politiques publiques.

Si en 2008 la maîtrise du foncier n'a pas progressé, on constate en revanche, la forte progression des surfaces que les Conservatoires d'espaces naturels auvergnats se voient confier, de manière formelle et pluriannuelle, par la puissance publique. En 2008, c'est en effet près de 6 500 ha qui ont été confiés au CEPA dans le cadre de la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 et de l'animation de territoires (ENS...). Il s'agit d'un travail d'animation, de conseil, d'accompagnement des acteurs et des gestionnaires du territoire concerné.

Prenons l'exemple de la rivière Allier : le site Natura 2000 couvre 2300 ha sur 74 km de la rivière Allier et les 9 derniers km dynamiques de l'Alagnon. On peut se réjouir que sur une telle étendue le CEPA va pouvoir mener une action de préservation de la biodiversité et de la fonctionnalité des milieux, complémentaire de ses actions opérationnelles sur les sites pilotes qu'il gère dans le cadre du programme Loire Nature.

Si pour ce type de mission le Conservatoire n'est pas le gestionnaire du site, il a toutefois en charge l'animation de la préservation, une façon efficace de démultiplier les actions de protection. La préservation de la biodiversité doit en effet devenir l'affaire de tous les propriétaires et le CEPA est prêt à coordonner leurs actions.

Amélioration de l'efficacité du Conservatoire.

L'année 2008 a été marquée par une volonté du CEPA de s'ouvrir d'avantage à ses partenaires ainsi qu'à tout public désireux de s'impliquer dans la protection de la nature.

Nous venons de le voir à propos de Natura 2000, l'accompagnement des politiques publiques (Etat, collectivités territoriales) prend une part de plus en plus importante dans l'activité du Conservatoire. Pour répondre plus aisément à ses partenaires (élus, agents des collectivités) et développer des relations soutenues, il était devenu nécessaire de repenser l'organisation de l'équipe salariée du CEPA en renforçant notamment son implantation territoriale. On dialogue d'autant mieux que l'on se connaît. La région a donc été découpée en territoires affectés à un ou deux salariés. Ils sont devenus ainsi les représentants privilégiés du CEPA auprès de ces territoires.

C'est ainsi qu'est née l'antenne en Haute Loire animée par Delphine Bénard. Celle-ci va pouvoir répondre au plus près, au nom du CEPA, aux problèmes de protection des milieux de ce département. Bien entendu elle continue de faire partie d'une équipe dont le siège est à Riom, sur laquelle elle s'appuiera et avec laquelle elle est complémentaire, compte tenu des spécialités de chacun : faune, flore, géologie, habitats...

Souhaitons-lui un travail efficace avec la collaboration étroite des collectivités environnantes et du Conservatoire Botanique National du Massif Central.

Parallèlement à la réorganisation de l'équipe de salariés du CEPA (ceux-ci sont au nombre de 18) il est apparu indispensable au Conseil d'Administration de renforcer l'activité des bénévoles au sein du Conservatoire. Une plaquette leur offrant 20 possibilités d'actions a été éditée. Une administratrice du CEPA Chantal de Montard s'est proposée pour animer la réflexion sur l'action « bénévole » au sein d'un premier groupe de volontaires. C'est elle qui sera la correspondante du CA auprès des bénévoles. Il est à noter enfin une participation plus importante de ces derniers dans la rédaction du Vulcain, comme vous le démontre le dernier numéro.

Enfin, dernière action significative : afin de sensibiliser les citoyens à la protection de la nature, informer le grand public sur les richesses de notre patrimoine naturel et nos partenaires sur les activités de notre Association, contacter rapidement nos adhérents, il nous fallait employer des moyens modernes. C'est pour cela qu'un site Internet a été élaboré. Nous attendions l'Assemblée Générale pour l'ouvrir officiellement. Ce sera chose faite en fin de matinée. Nous espérons que ce site remplira les fonctions attendues.

En conclusion, l'année 2008, aura été une année importante pour :

- 1- l'ouverture du Conservatoire à un partenariat plus diversifié avec notamment l'approche des entreprises ;
- 2- un renforcement de la préservation le long du val d'allier, axe vertébral de la protection de la biodiversité en Auvergne,
- 3- une action moins précise sur sites mais plus étendue dans l'espace au travers de Natura 2000,
- 4- une meilleure prise en compte des besoins territoriaux par une réorganisation de l'Equipe et notamment la mise en place d'une antenne à Chavagnac-Lafayette,
- 5- enfin, une entrée du CEPA dans le monde de l'Internet avec la création d'un site dédié à la protection de la nature en Auvergne

Souhaitons très fortement que tous ces investissements soient fructueux à la fois pour la préservation de la biodiversité et pour notre Association.

Le Président
Yves GEAY